



Édition spéciale budget

Volume 26 - Numéro 1 21 janvier 2015

ALLOCUTION DU MAIRE

Les principales réalisations de 2014, ont été présentées dans mon rapport sur la situation financière publié dans l'Info municipale du 3 décembre dernier, ainsi que dans le journal L'Information du Nord. Les principaux dossiers à venir en 2015 se résument ainsi :

- Relocalisation du bureau d'accueil touristique : Construction d'un nouveau bureau touristique au parc René-Lévesque face à l'entrée centrale.
- Plan de revitalisation du noyau villageois : Suite à la réalisation des travaux de contournement réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), le noyau villageois a également fait l'objet de rénovations majeures au cours des dernières années. De ces travaux, la signalisation et l'éclairage restent à être finalisés en 2015.
- Plan d'action du Village-relais : Notre accréditation au statut de Village-relais venant à échéance, nous travaillerons encore cette année à la renouveler.
- Plan d'action pour la diversification économique : Comprend le plan d'ensemble du parc des Cheminots, suite au dépôt du plan d'affaires et la recherche d'investisseurs pour mener à bien notre projet en collaboration avec le CLD. L'achat du terrain nécessaire est à prévoir en 2015. De plus, des mesures ont été adoptées pour favoriser l'implantation de commerces d'alimentation moyenne ou grande surface et d'hébergement.
- Plan de renouvellement des infrastructures routières : En cours de réalisation et planification des travaux à réaliser au cours des prochaines années. Ces travaux pourront être financés en partie par le fonds carrières et sablières et du nouveau programme sur la taxe d'accise sur l'essence.
- Environnement: Plusieurs dossiers seront traités en cours d'année, dont la protection des rives, la surveillance des installations septiques, le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs, ainsi que la poursuite de mesures pour réduire l'utilisation des sels de voirie, telles que l'implantation des quartiers blancs.

BUDGET 2015

Un nouveau rôle triennal d'évaluation a été déposé cette année et, contrairement à l'habitude, celui-ci comportait une diminution d'environ 2,5% de la richesse foncière de la Municipalité, avec laquelle il a fallu composer lors de la préparation du budget pour l'année 2015. Les impacts du nouveau pacte fiscal entre les municipalités et le gouvernement du Québec ont également dû être absorbés dans le nouveau budget. Plusieurs dépenses ont donc dû être rationalisées afin de pouvoir présenter un budget équilibré qui tient compte de la capacité de payer de nos contribuables. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale passera de 0,6463\$ à 0.6592\$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Le taux des taxes de services d'aqueduc et d'égout, jumelés aux dettes reliées à ces mêmes services, auront comme résultat une baisse significative pour ces services. La taxe sur les matières résiduelles, quant à elle, augmentera, alors que la taxe sur l'environnement demeurera la même. Ainsi, de façon globale, le compte de taxes diminuera pour les contribuables desservis par l'aqueduc et l'égout et augmentera légèrement pour ceux n'ayant pas ces services.

Ce budget comprend la réalisation de certains projets spéciaux, de même que divers supports financiers aux organismes communautaires qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services :

Administration

Ce budget prévoit la poursuite de la publication de *L'Info municipale*, très appréciée de la population et une aide au branchement à l'Internet haute vitesse dans certains secteurs de la Municipalité pour une deuxième année.

Les efforts réalisés par la Municipalité au maintien de la clinique médicale à Labelle sont reconduits et nous investirons pour maintenir une bonne visibilité lors des différentes activités Ironman et possiblement, le passage du circuit dans Labelle.

Une aide appréciable sera encore accordée à la Chambre de commerce de Labelle afin de lui donner la possibilité de bien s'implanter et de réaliser divers projets.

Sécurité publique et protection incendie

Le budget de fonctionnement de la protection incendie en 2015, permettra de continuer les visites de prévention à domicile par les pompiers, en conformité avec le schéma de couverture de risques, et pour lesquelles nous continuons toujours à recevoir d'excellents commentaires de nos citoyens. Le Service poursuivra la réalisation de plans d'intervention pour les édifices publics et commerciaux.

En 2013, la Municipalité a débuté le projet d'installation de numéros civiques en bordure des chemins, hors du noyau villageois, afin de faciliter l'accès aux propriétés lors de situations d'urgence. Ce projet sera complètement finalisé en 2015.

Un projet de regroupement des services incendie a été mis sur pied et une étude de faisabilité à cet effet doit être réalisée dans les mois qui viennent. Si ce projet est concluant, le regroupement pourrait voir le jour dès le premier janvier 2016.

Travaux publics

De façon récurrente, ce budget prévoit des sommes pour l'amélioration des fossés, l'émondage et le rechargement de chemins ainsi que le remplacement de ponceaux.

Des investissements qui seront réalisés suivant le plan triennal d'immobilisations, on y retrouve, entre autres, la réfection de trottoirs, le remplacement des toitures du garage et de l'hôtel de ville et la réparation de fissures et l'amélioration des accotements sur le chemin du Lac-Labelle.

Le nouveau programme de taxe sur l'essence Canada-Québec permettra également de procéder à la réfection de divers chemins municipaux au cours des prochaines années.

La Municipalité est encore à étudier la possibilité de relocaliser ou de rénover le garage municipal afin que celui-ci rencontre davantage les besoins du Service des travaux publics pour les années à venir.

Aménagement et urbanisme

Le second et dernier mandat de rénovation cadastrale touchera, entre autres, le secteur du lac Labelle cette année et plusieurs régularisations de chemins sont à prévoir au budget 2015.

De nouvelles enseignes viendront compléter les travaux d'amélioration du village.

Afin de donner un meilleur accès à la rivière, il a été prévu de procéder à l'acquisition d'un terrain pour y aménager une descente facilement accessible et sécuritaire.

Environnement

En 2015, nous continuons dans le même sens qu'entrepris depuis 2010, soit l'application des règlements sur la protection des rives, la surveillance des installations septiques et le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs. En ce sens, la Municipalité désire aller plus loin cette année avec l'adoption d'un règlement obligeant le remplacement des puisards qui pourra faire l'objet d'une aide financière.

Nous voulons aussi répéter l'expérience avec une patrouille environnementale telle qu'implantée au cours des étés 2013 et 2014.

Tourisme

Le projet de relocalisation du bureau d'accueil touristique dans le parc René-Lévesque, qui a été préparé en 2014, est une des priorités du conseil et verra le jour en 2015.

Loisirs, culture et famille

Le budget 2015 tient compte des actions mises en place suite à l'adoption de la politique familiale, Municipalité amie des ainés. Ainsi, en plus des activités régulières, la participation financière à des cours de natation pour les enfants du pré-scolaire et la fête familiale, ayant été un franc succès, sont maintenus encore cette année.

L'entente avec le parc du Mont-Tremblant afin que les citoyens de Labelle puissent bénéficier de la plage du secteur La Cachée et un accès au parc sans frais, ayant aussi connu une grande popularité, est également reconduite.

Suite à l'installation du dôme et des rénovations majeures au centre communautaire en 2014, certains travaux de finition restent à réaliser afin d'offrir des équipements de qualité supérieure à nos citoyens.

<u>Bibliothèque</u>

Le budget 2015 servira à assurer le maintien du développement de notre collection de livres pour la garder aux normes. L'achat de nouveaux rayonnages est également prévu.

AUTRES SERVICES

Certains services sont traités distinctement en raison des particularités qui leur sont propres et du fait qu'ils font l'objet d'une taxe spécifique dédiée exclusivement à couvrir les dépenses d'opérations respectives de chacun de ces services. En voici les principaux :

<u>Aqueduc</u>

La tarification pour les services d'aqueduc sera de 224 \$ par logement. C'est une légère hausse de 7 \$, mais celle-ci sera largement compensée par une baisse de 45 \$ au niveau du financement de ces mêmes services. Ainsi, il nous sera possible de réaliser certains projets d'aqueduc tout en diminuant la taxe totale d'aqueduc.

À noter que ce budget d'aqueduc comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'aqueduc.

L'équipe des travaux publics procédera, en 2015, au remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Allard grâce à une subvention qui nous a été accordée.

Éaout

La tarification pour les services d'égout sera de 211 \$ par logement. C'est également une hausse de 34 \$, mais elle aussi sera compensée par une baisse de 73 \$ au niveau du financement de ces services. Encore ici, il nous sera possible de réaliser certains projets d'égout tout en diminuant

Pour ce service aussi, le budget comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'égout.

Matières résiduelles

Ce service comprend la collecte et la disposition des résidus domestiques tout aussi bien que la collecte et la disposition des matières recyclables. À noter que ce service couvre aussi la récupération des matières dangereuses, des piles, des batteries en tous genres et des équipements électroniques directement au garage municipal. Les coûts liés aux écocentres sur le territoire de la MRC, qui, bien qu'essentiels, feront augmenter la taxe pour les matières résiduelles qui passera de 141 \$ à 156 \$. Toutefois, notre bonne performance en ce qui concerne la récupération, nous a permis d'obtenir une ristourne intéressante qui nous permet de limiter cette augmentation.

Il est donc très important de mentionner qu'il faut continuer à réduire l'enfouissement, car c'est payant pour nous et pour l'environnement. Utilisons nos bacs verts pour le recyclage, utilisons nos composteurs, utilisons nos écocentres pour valoriser nos matériaux de construction. À ce titre, veuillez noter que la disposition de matériaux au site de la RIDR à Rivière-Rouge est **gratuit** pour les citoyens de Labelle (équivalent d'une remorque 4' X 8'). Réduire l'enfouissement et augmenter notre récupération nous permettraient, encore cette année, de recevoir des redevances du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et réduiraient notre facture des matières résiduelles. La Municipalité vous invite donc à rapporter vos sapins de Noël au garage municipal dans la semaine du 5 janvier prochain afin qu'ils soient récupérés.

Sûreté du Québec

La facture de la Sûreté du Québec sera, pour 2015, de 372 000 \$ soit une diminution de 2 700 \$. Répartie sur l'évaluation de l'ensemble des contribuables, le taux est fixé à 0,0942 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Taxe spéciale (service de la dette sur la valeur foncière à l'ensemble)

Cette taxe, établie à 0,0219 \$ du 100 \$ d'évaluation, sert au remboursement de règlements d'emprunt comprenant l'acquisition d'un camion 10 roues en 2013 et d'équipements de déneigement (règlement numéro 2012-222), l'aide financière au Manoir Labellois (règlement numéro 2012-211), le remboursement d'une partie des travaux réalisés sur la rue du Collège en 2011 (règlement 2011-202), l'acquisition d'un camion auto-pompe (règlement 2009-170), des travaux au village et à la caserne (règlement no. 93-138), l'achat des camions d'incendie et de benne en 2003 (règlement no. 2003-78 et 2003-79). Pour 2015, le montant à rembourser totalise 86 588 \$ par rapport à 109 590 \$ pour 2014.

On retrouvera au service de la dette, les remboursements annuels des autres emprunts contractés par la Municipalité. Ainsi, tous les règlements d'emprunt de secteurs s'y retrouvent. Au niveau des dépenses de remboursement d'emprunt se retrouvent à ces postes les versements relatifs aux emprunts pour les véhicules tels que planifiés par le fonds de renouvellement des véhicules et qui sont financés à l'intérieur même du budget général.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

À titre d'exemple, le compte de taxe d'une résidence, avec tous les services, d'une valeur de cent-quatre-vingtmille dollars (180 000 \$) diminuera de 46 \$ et une propriété identique sans les services, augmentera de 23 \$.

L'ensemble des documents relatifs à la présente séance du conseil, ainsi que le document explicatif plus détaillé des taux de taxes 2015, seront, en outre, présenté et disponible sur notre site Internet et, pour ceux qui le désirent, à la Municipalité.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2015. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Le maire, Gilbert Brassard

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 et le programme triennal d'immobilisations, comme suit :

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
	Budget 2015	Budget 2014	Variation
Revenus			
Taxes	4 204 711 \$	4 344 229 \$	(139 518 \$)
Paiement tenant lieu de taxes	131 180 \$	129 600 \$	1 580 \$
Autres revenus de sources locales	541 739 \$	484 300 \$	57 439 \$
Transferts gouvernementaux	196 559 \$	288 888 \$	(92 329 \$)
Total des revenus	5 074 189 \$	5 247 017 \$	(172 828 \$)
Dépenses			
Administration générale	778 735 \$	791 438 \$	(12 703 \$)
Sécurité publique	575 429 \$	577 822 \$	(2 393 \$)
Transport	1 198 971 \$	1 180 344 \$	18 627 \$
Hygiène du milieu	739 159 \$	656 757 \$	82 402 \$
Santé et bien-être	16 000 \$	14 000 \$	2 000 \$
Urbanisme et développement	321 348 \$	319 801 \$	1 547 \$
Loisirs et culture	751 930 \$	706 272 \$	45 658 \$
Frais de financement	142 391 \$	130 917 \$	11 474 \$
Total des dépenses	4 523 963 \$	4 377 351 \$	146 612 \$
Autres activités financières	332 232 \$	436 890 \$	(104 658 \$)
Excédent des activités financières avant			
affectations	217 994 \$	432 776 \$	(214 782 \$)
Affectations			
aux activités d'investissement	0 \$	97 400 \$	(97 400 \$)
à l'excédent accumulé affecté	(8 566 \$)	90 632 \$	(99 198 \$)
aux fonds réservés - développement	188 145 \$	203 532 \$	(15 387 \$)
au fonds de roulement	38 415 \$	41 212 \$	(2 797 \$)
Total des affectations	217 994 \$	432 776 \$	(214 782 \$)
Excédent à des fins budgétaire	0 \$	0\$	0\$

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS				
	Budget 2015	Budget 2014	Variation	
Dépenses d'immobilisation				
Administration générale	67 310 \$	23 300 \$	44 010 \$	
Sécurité publique	3 950 \$	19 500 \$	(15 550 \$)	
Transports	542 159 \$	304 650 \$	237 509 \$	
Hygiène du milieu	177 445 \$	164 650 \$	12 795 \$	
Urbanisme et développement	159 135 \$	100 000 \$	59 135 \$	
Loisirs et culture	88 845 \$	1 760 100 \$	(1 671 255 \$)	
Total dépenses d'immobilisation	1 038 844 \$	2 372 200 \$	(1 333 356 \$)	
Financement				
Emprunt à long terme	200 333 \$	990 333 \$	$(790\ 000\ \$)$	
Affectation activités de fonctionnement		97 400 \$	(97 400 \$)	
Affectation fonds réservés	120 835 \$	60 050 \$	60 785 \$	
Affectation fonds non réservés	167 675 \$	110 950 \$	56 725 \$	
Financement par le pacte rural	15 000 \$	42 000 \$	$(27\ 000\ \$)$	
Financement par diverses subventions	535 001 \$	1 071 467 \$	(536 466 \$)	
Total du financement	1 038 844 \$	2 372 200 \$	(1 333 356 \$)	
	10-10-10			
Excédent à des fins budgétaire	0\$	0\$	- \$	

TAUX DE LA TAXATION GÉNÉRALE AU 100\$ D'ÉVALUATION			
	Taux 2015	Taux 2014	Variation
Taxe générale (résidentielle)	0.6592\$	0.6463 \$	0.0129\$
Taxe générale Service de la dette	0.0219\$	0.0272\$	(0.0053 \$)
Taxe de la Sûreté du Québec	0.0942\$	0.0928\$	0.0014\$
Total	0.7753 \$	0.7663 \$	0.0090 \$

Service	Description	2015	2016	2017
	Description	2010	2010	2017
Administration				
	Ordinateurs	6 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
	Réfection de la toiture de l'hôtel de ville	24 000 \$		
	Remplacement des rampes de l'hôtel de			
	ville	3 360 \$	N N 1	
	Revêtement de plancher à l'hôtel de ville	11 750 \$	11 750 \$	
	Parc des Cheminots - Achat de terrain	21 700 \$		
Incendie				
75 775	Panneaux d'adresse pour secteur rural	3 950 \$		
Travaux publics				
	Réfection de trottoir	160 000 \$	11 250 \$	
	Garage municipal			1 500 000 \$
	Remplacement de véhicules		175 098 \$	225 146 \$
	Réfection de la toiture du garage municipal	23 100 \$		
	Asphaltage, réfection et rechargement de	0040040	0040044	0040040
	divers chemins	334 334 \$	334 334 \$	334 334 \$
	Réparation de fissures sur divers chemins	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
TO DESCRIPTION OF THE P	Glissière de sécurité sur Montée Fugère	4 725 \$		
Hygiène du milieu				
	Cabanon pour pompe de transfert	5 775 \$		
	Boite de protection pour les tranchées	9 850 \$		
	Compteurs d'eau	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Conteneurs de matières résiduelles et			
	recyclables	8 820 \$		
	Aqueduc rue Allard	151 000 \$		
Urbanisme et développement				
	Bureau d'accueil touristique	150 000 \$		
	Logiciel d'Accès Cité Territoire	9 135 \$		
Loisirs et culture				
	Rénovation du centre communautaire	24 450 \$		
	Climatisation des chambres à la gare	14 330 \$		
	Achat de terrain pour accès à la rivière	19 500 \$		
	Aménagement d'enseigne	15 000 \$		
	Tables pour les salles	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
	Achat de table à pique-nique	4 860 \$	4 860 \$	4 860 \$
	Rayonnage pour la bibliothèque	3 270 \$		
	Ordinateurs	1 435 \$		
	Total	1 038 844 \$	568 792 \$	2 095 840 \$

DONNÉ à Labelle, ce dix-septième jour de décembre deux-mille-quatorze (17 décembre 2014). La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Claire Coulombe, g.m.a.

N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE VOTRE PERMIS...

Pour le début de cette nouvelle année, nous désirons vous informer sur les types de travaux nécessitant un permis ou non.

En effet, un **permis est obligatoire** dans tous les cas où une personne désire construire, transformer, agrandir, ajouter, réparer, déplacer, enlever, démolir ou changer l'utilisation d'un bâtiment principal, d'un bâtiment accessoire et pour toutes les constructions accessoires telles que les galeries, terrasses. Pour la pose d'un nouveau système septique et d'un puits, un permis est aussi exigé. Il en est de même pour tous travaux dans la bande de protection riveraine, d'abattage d'arbres, d'accès au lac et d'ajout d'un quai.

D'ailleurs, si vous désirez agrémenter votre cour arrière par des dalles au sol, une piscine ou un spa, vous devez également vous prémunir d'un **certificat d'autorisation**.

Pour toutes nouvelles constructions, les demandes de permis doivent inclure l'implantation du bâtiment principal, des bâtiments et des constructions accessoires, l'abattage d'arbres, l'aménagement de l'installation septique, d'un puits ou d'une prise d'eau au lac, de l'entrée véhiculaire et du stationnement.

Un permis n'est pas requis pour les menus travaux suivants :

- le remplacement ou la réparation du revêtement de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure ;
- la pose de bouche d'aération ;
- les travaux de peinture, de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit ;
- les travaux de consolidation de la cheminée ;
- l'installation ou le remplacement des gouttières ;
- la réparation des joints du mortier ; le remplacement de vitres ou baies vitrées ;
- le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié ;
- ◆ l'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires; l'installation d'un système d'alarme (feu, vol...); la transformation ou la modification d'un système central de chauffage (ex. le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique); la réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette, bain...) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de murs ou autres composantes de la charpente;
- l'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- ◆ la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;
- le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher.

N'hésitez pas à vous informer auprès du service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 pour voir si votre projet désiré est réalisable et s'il nécessite l'émission d'un permis. Cette simple démarche vous permettra d'éviter de désagréables surprises.

Afin d'éviter tout fâcheux retard, prévoyez environ 2 semaines de délai pour l'émission du permis, qui sera valide durant 1an.

Une fois votre permis obtenu, n'oubliez pas de l'afficher bien visiblement. Vous démontrerez ainsi votre respect envers la réglementation d'urbanisme.



SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

Belinda Proulx, 819-681-3371, poste 5009 bproulx@municipalite.labelle.gc.ca

Horaire des patinoires, toujours valide si la température le permet :

Du lundi au vendredi : 15 h 30 à 22 h Samedi et dimanche : 12 h à 22 h Fériés et semaine de relâche : 12 h à 22 h

> À noter que la patinoire avec bande est réservée aux périodes suivantes à compter du début du mois de janvier :

Lundi 19h à 20h30 Mardi 18h30 à 19h30 Mercredi 20h à 21h

Jeudi 19h à 21h30 Dimanche 18h30 à 20h

À noter aussi que lors des journées fériées, pédagogiques et semaine de relâche, les salles de joueurs seront ouvertes dès 10h, mais aucune surveillance ne sera effectuée avant midi.

* Sujet à changements si trop de vandalisme*

PROGRAMMATION DES LOISIRS

- La programmation des loisirs estivale sera disponible début avril 2015 avec plusieurs informations sur le camp de jour 2015.
- La programmation automnale sortira vers le début septembre avec notre offre de cours variés pour la rentrée.
- Celle de l'hiver vous attendra début décembre avec toutes les activités à mettre à votre agenda pour la belle et froide saison.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Versements de vos taxes

Veuillez noter que pour les paiements SIPC (guichet automatique, par téléphone ou par Internet), votre numéro de compte est le numéro de matricule. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre paiement a bien été effectué. Vous pouvez contacter votre institution financière ou nous contacter pour procéder à la vérification du paiement.

Paiement par la poste

Si vous n'avez pas vos coupons de remise, veuillez inscrire lisiblement à l'endos du chèque, l'adresse de votre résidence dans la Municipalité de Labelle ou votre numéro de matricule.

Veuillez prendre note que vous pouvez toujours consulter la matrice graphique de la Municipalité de Labelle sur notre site Internet à www.municipalite.labelle.gc.ca.

Gestion des plaintes relatives aux matières résiduelles

La Municipalité de Labelle prend à charge le suivi des dossiers concernant la gestion des matières résiduelles.



Donc, pour toute difficulté quant à la collecte des matières résiduelles ou recyclables, veuillez communiquer avec la Municipalité au numéro indiqué ci-dessous et nous ferons le suivi requis.

Veuillez consulter les consignes à suivre pour la collecte des déchets domestiques et des matières recyclables dans notre calendrier de collecte 2015, qui sera inclus aux comptes de taxes 2015.

Pour toute plainte ou information, veuillez contacter Mme Ginette Cormier, secrétaire au Service de l'urbanisme au 819-681-3371 poste 5001.



SÉANCES DU CONSEIL 2015

Pour l'année 2015, les séances ordinaires du conseil se tiendront à partir de 20h au dates suivantes:

Lundi 19 janvier	Mardi 19 mai	Lundi 21 septembre
Lundi 16 février	Lundi 15 juin	Lundi 19 octobre
Lundi 16 mars	Lundi 20 juillet	Lundi 16 novembre
Lundi 20 avril	Lundi 17 août	Lundi 14 décembre

Qui aimerait profiter du nouveau gymnase que nous venons de rénover pour lancer une nouvelle offre d'activités?

Nous avons:

- Nouveaux paniers de basketball et ballons!
- Nouveaux buts de hockey cosom!

La surface a été entièrement refaite!

VENEZ Y JOUER! ORGANISEZ-VOUS UNE LIGUE!

On appelle Belinda pour plus de détails au 819-681-3371, poste 5009.



Notre piscine municipale est enfin prête à vous accueillir après une cure de beauté et de rajeunissement!



Les bains libres et les cours ont repris du service dans la semaine du 12 janvier dernier. L'horaire et tous les détails se retrouvent sur notre site Internet.

Amélie, la nouvelle responsable aquatique, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. On peut la rejoindre au 819-681-3371, poste 5014 ou à l'adresse suivante: piscine@municipalite.labelle.qc.ca

DÉNOMINATION ET EMPLACEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Voici un petit rappel des noms ainsi que de l'emplacement des diverses salles municipales de la Municipalité.



Salle Wilfrid Machabée: 1, rue du Pont, en-haut de l'Hôtel de ville

Salle Valiquette: 7393, boul. du Curé-Labelle, en-haut de la Maison de la culture Antoinette-Malo-Dumontier

Pavillon des loisirs: 15, rue des Loisirs, à côté du terrain de balle

Gymnase du centre communautaire, piscine et chapelle: 29, rue du Couvent

Club de l'Âge d'Or: 1, rue du Pont, par l'arrière

Dôme: 25, rue des Loisirs, derrière le Pavillon des loisirs

Semaine de relâche

L'organisation de cette semaine d'activités est sur le point d'être finalisée. Le Comité des loisirs travaille à vous offrir une semaine des plus diversifiées.





Vous avez des documents à nous apporter ou des clés à nous remettre, mais nos bureaux sont fermés?

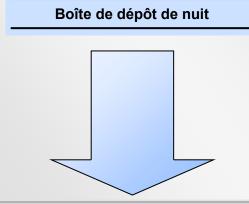
Située à la droite de la porte principale de l'Hôtel de ville, vous y trouverez une boîte de dépôt de nuit.

Surveillez l'image ci-bas.

Veuillez noter que vous pouvez retrouvez plusieurs informations supplémentaires en consultant le site de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

De plus, si vous désirez émettre vos commentaires sur *l'Info municipale* ou encore vous inscrire pour le recevoir par courriel, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante :

l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca



AIMEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Cette page se veut un outil de rappel pour divers documents, événements, activités ou autres ayant lieu dans notre Municipalité. Vous pourrez donc être mis au courant rapidement des nouveaux documents disponibles sur le site Internet de la Municipalité ou d'activités mises sur pied par la Municipalité.





Bibliothèque Lancia-Monette

819-681-3371 Nathalie Robson, poste 5021

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

Heures d'ouverture :

Mardi: 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi: 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30 Vendredi: 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Samedi: 9 h à 12 h 30

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice, au 819-681-3371, poste

5021 ou par courriel:

biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Vous pouvez également consulter notre page web :

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/labelle

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Membre de la Commission des finances:
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);
- Président de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides;
- Représentant de la MRC des Laurentides au conseil d'administration de TRICENTRIS
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Président de la PROMA
- Co-président du Comité des parcs régionaux linéaires



Gilbert Brassard

Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement.



Claude Labonté

- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations:
- Membre du Comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle:
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge-Petites-nation et Saumon et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Chambre de commerce de Labelle



Patrice Charette

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare.



Nadia Masse

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Conseillère responsable du dossier du Service des loisirs et du tourisme;
- Conseillère responsable de la culture;
- Membre du Comité des loisirs;
- Représentante de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés et représentante auprès du Carrefour action municipale et famille;
- Conseillère sur le Comité de la politique familiale, Municipalité amie des aînés.



Robert Bergeron

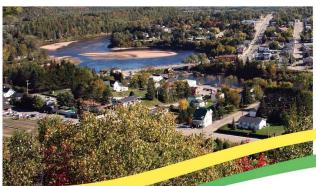
- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Président du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL);
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité d'étude Internet haute-vitesse en zones non-desservies.



Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du Service de sécurité incendie;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec;
- Responsable du Comité Opération Œil de lynx;
- Membre de la Commission des finances.







POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de ville

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Téléphone: 819-681-3371, Télécopieur: 819-686-3820

Courriel: info@municipalite.labelle.qc.ca, Site internet: www.municipalite.labelle.qc.ca

PAR SERVICE

CONSEIL MUNICIPAL			SERVICE D'INCENDIE	
Maire	Gilbert Brassard	(5006)	Stephen Potts, directeur Urgence	(5023) 911
ADMINISTRATION			TRAVAUX PUBLICS	
Direction générale Finances Greffe Taxation Réception	Claire Coulombe, directrice générale Marie-France Turpin, dg adjointe Geneviève Gaudreau Suzie Durand Danielle Lacasse	(5004) (5002) (5003) (5005) (5000)	Marc Ethier, directeur Télécopieur Urgence (téléavertisseur)	(5010) (819) 686-1073 (888) 235-0364
LOISIRS, TOURISME ET	CULTURE		URBANISME	
Loisirs Bibliothèque Piscine Société d'histoire	Belinda Proulx, directrice Nathalie Robson, directrice Johanne Paquette Gilbert Cholette	(5009) (5021) (5014) (5022)	Marc Blaquière, directeur Maryse Trudel, responsable adjoin Ginette Cormier, secrétaire Martin Ouimet, environnement	(5007) te (5008) (5001) (5031)

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont *l'Info municipale* au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par courriel. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : <u>info@municipalite.labelle.qc.ca</u>.

Suivez-nous sur Facebook! Des informations régulièrement mises à jour s'y trouvent!



Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) JOT 1H0
T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca